

# MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 décembre 2018



Motion  
Sur la stratégie « Bienvenue en France »

## Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la motion des étudiants de l'université de Poitiers, approuvée à l'unanimité par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 13 décembre 2018 ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

### ADOPTE

Le Conseil d'administration apporte son soutien à la démarche des étudiants de l'université de Poitiers concernant les droits d'inscription des étudiants étrangers à l'Université, conformément à la pièce-jointe.

Les membres du Conseil d'administration de l'université de Poitiers ont adopté, à l'unanimité, la présente motion qui sera transmise au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fait à Poitiers, le 21 décembre 2018  
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

**UNIVERSITE DE POITIERS**

18. JAN. 2019

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Direction des affaires juridiques

## Avis de l'Université de Poitiers sur la stratégie « Bienvenue en France »



Le 19 novembre 2018, le Gouvernement a annoncé la stratégie « Bienvenue en France ». Celle-ci comporte un **certain nombre de mesures positives et attendues**, comme la simplification de procédures administratives en termes de visas, l'augmentation significative du nombre de bourses, le développement en coopération de campus à l'étranger ou l'amélioration de la qualité d'accueil dans nos établissements.

L'accueil des étudiantes et des étudiants venu·e·s de l'étranger est en effet une problématique importante. L'Université de Poitiers y est particulièrement attachée étant donné son **ouverture déjà forte** à cette population et **son projet de développement de la visibilité internationale de ses formations**.

Si l'objectif de cette stratégie est louable, sa mise en œuvre **sans aucun dialogue** avec les acteurs et actrices de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>1</sup> suscite interrogations et malaise au sein de notre communauté. Pourtant, **l'ouverture internationale des universités nécessite une vraie réflexion commune**, tant sur la thématique de l'attractivité, de la réciprocité et de l'accueil que sur celle de meilleures solutions de mobilité sortantes pour nos étudiantes et étudiants.

La stratégie proposée par le Gouvernement **suppose une hausse des frais d'inscription** pour les étudiantes et les étudiants extérieur·e·s à l'Union Européenne portant leur montant à 2770€ pour une année de licence et 3770€ pour une année de master ou de doctorat. **Cette augmentation ne constitue pas une réponse adaptée** car :

- a. elle contrevient aux valeurs humanistes et d'égalité que notre université a toujours défendues, or les instances démocratiques de notre université rappelle leur attachement à une université accessible à tous et à toutes sans condition de nationalité ;
- b. elle porte en elle le risque important d'exclure des étudiantes et des étudiants que nous accueillons aujourd'hui et qui apportent à la richesse culturelle de nos formations, en ayant également un impact négatif sur l'économie avec un taux d'éviction estimé à 40% par la Cour des comptes<sup>2</sup> ;
- c. elle ne permettra pas de compenser le manque d'investissement de l'État en faveur des universités.

**C'est pourquoi l'Université de Poitiers s'oppose à l'augmentation des frais d'inscription sur les diplômes nationaux et invite à une véritable réflexion pour améliorer les conditions d'accueil, l'attractivité et l'échange à l'international.**

---

<sup>1</sup> cf le communiqué de presse de la conférence des présidents d'université

<sup>2</sup> [comptes.fr/sites/default/files/2018-12/20181123-rapport-droits-inscription-enseignementsuperieur.pdf](https://comptes.fr/sites/default/files/2018-12/20181123-rapport-droits-inscription-enseignementsuperieur.pdf)